

Nombre de syndics en exercice	: 10+4
Nombre de présents ou représentés	: 10+1
Pour	: 10
Contre	: 00
Abstention	: /

DOCUMENT AFFICHE DU 4/3 AU 19/3/26

31-2230

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT
Séance du 2 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 2 mars à 08h30, le syndicat du Canal de Gap est assemblé en session ordinaire au siège de l'ASA après convocation légale, sous la présidence de M. Claude Nebon, Président qui rappelle que la convocation légale a été adressée en date du 18 février 2026.

Etaient présents : Claude Nebon, Robert Nebon, René Eymery, Jean Pierre Martin, Jérôme Amouriq, Christel Gagliardo, Jean-François Tourres, Joël Reynier (Suppléant),

Etaient absents et représentés : Rémy Queyrel (Pouvoir donné à Jean-François Tourres), Nathalie Baille (Pouvoir donné à Christel Gagliardo), Gaël Pascal (Pouvoir donné à Jérôme Amouriq),

Assistaient sans voix délibérante : Vincent de Truchis (Directeur), Richard Chaix (Responsable Administratif et Financier),

Secrétaire de séance : Robert Nebon,

Objet : Attribution du marché de fournitures de canalisations coudes et autres pièces spéciales – Liaison hydraulique entre Barret/Trignons et le secteur de La Garde

Monsieur le Président rappelle que le glissement de terrain de la rocade de Gap a conduit à mettre hors de service, la principale canalisation gérée par l'ASA du Canal de Gap qui dessert notamment 1 700 adhérents et plus de 2 000 ha de terrains.

A des fins de réponse partielle, il rappelle les échanges intervenus à la Commission Syndicale, pour décider de la consultation pour l'achat de fournitures permettant d'assurer un maillage ou liaison hydraulique qui prélèverait des eaux depuis le canal de Charance pour les acheminer jusqu'à la canalisation située en aval du tronçon défectueux.

Monsieur le Président rappelle qu'il avait été lancé une consultation. Il expose que la Commission d'Appel d'Offres réunie en date du 29/01/2026 avait pris acte de la proposition du rédacteur du Rapport d'Analyse d'Offres, à savoir rendre le marché infructueux, puisque :

- Un certain nombre de prix n'était pas renseigné dans le DQE
- Des erreurs de calculs par les fournisseurs, concernaient les quantités de joints, de boulonneries, de boulons, d'écrous, etc.

Monsieur le Président indique qu'un marché négocié a donc été lancé, avec au préalable une correspondance par lettre recommandée avec accusé réception auprès des deux entreprises qui avaient déposé une offre, les informant qu'elles seraient rendues destinataires de nouvelles pièces de DCE, à savoir :

- AE
- CCAP
- CCTP
- RC
- DQE

Monsieur le Président rappelle qu'un nouveau délai de consultation a été accordé aux entreprises. Il indique que, par suite, une seule entreprise a déposé une offre.

Le Directeur, Vincent de Truchis a été chargé de la rédaction du Rapport d'Analyse d'Offres, qui met en évidence :

- La présence d'une seule offre
- Des prix performants au regard de l'estimatif initial et de la consultation initiale
- Un délai de livraison ramené à 15 jours

Dans ce contexte, le rédacteur du Rapport d'Analyse d'Offres propose que ce soit l'entreprise CHRISTAUD située à 3, rue Fernand Pelloutier 38130 ECHIROLLES – SIRET n° 061 501 615 00019, qui soit rendue titulaire du marché.

Monsieur le Président indique que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie ce jour et a émis un avis favorable à l'attribution de ce marché à l'entreprise CHRISTAUD.

Il invite les syndics à se prononcer sur l'attribution de ce marché auprès de l'entreprise.

Oùis cet exposé et après en avoir délibéré, les syndics à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide d'attribuer le marché à l'entreprise CHRISTAUD, pour un montant de 52 552,94 € HT et de 63 063,53 € TTC
- Donne tout pouvoir au Président pour signer tous documents relatifs à ce dossier

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que ci-dessus.

Certifiée et rendue exécutoire,
Le Secrétaire de séance
Robert Nebon



Le Président
Claude Nebon

